

Le Sénat demande à l'État un retour du soutien au chauffage au granulé de bois

Propellet, l'association nationale des professionnels du chauffage au granulé de bois, se félicite de la publication du rapport d'information sénatorial « Une filière qui sort du bois », adopté par la commission des affaires économiques du Sénat le 9 juillet 2025. Ce rapport consacre une place significative au granulé de bois dans la stratégie industrielle et énergétique de la France.

Dans leurs recommandations, les rapporteurs de ces travaux parlementaires sur la compétitivité de la filière bois française, plaident pour le retour du taux normal de soutien MaPrimeRénov' au chauffage domestique au granulé, « lorsqu'il remplace un foyer non performant dans les zones rurales sans raccordement au gaz ». Une mesure ciblée, à la fois bénéfique pour la qualité de l'air, et compatible avec une stratégie énergétique axée sur la décarbonation, la souveraineté industrielle et la justice territoriale, alors que le gouvernement a divisé par deux l'incitation à l'installation d'appareils de chauffage au bois en un an (2024), et projette de diminuer considérablement le montant associé aux fiches (CEE Certificats d'Économies d'Énergie).

« Le retour du soutien au granulé est une réponse pragmatique aux réalités du terrain. Dans de nombreuses zones rurales, c'est l'énergie renouvelable la plus accessible et la plus cohérente avec les objectifs de transition énergétique. Nous saluons l'écoute d'Anne-Catherine LOISIER et Serge MERILLOU, qui ont su prendre en compte l'expertise des professionnels de la filière. »

Eric Val, délégué général de Propellet, auditionné début juin dans le cadre de ces travaux.

Le rapport souligne aussi le rôle que joue le granulé dans une logique de relocalisation industrielle : il est issu des coproduits de l'industrie du bois, participe à la valorisation en cascade des ressources et mobilise une filière largement implantée sur le territoire national. Le chauffage au granulé illustre ainsi une vision de la transition énergétique qui conjugue performance environnementale, création de valeur locale et cohérence avec les spécificités des territoires.

Un signal positif bienvenu dans un contexte de fortes incertitudes

Alors que les budgets de soutien aux énergies renouvelables sont resserrés et que la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) n'est pas encore publiée, cette recommandation du Sénat constitue un signal fort. Elle répond également à un besoin de clarification pour les particuliers et les installateurs, dans un contexte où les aides aux équipements au granulé ont connu ces derniers mois des baisses successives et même des suspensions.

Pour Propellet, cette prise de position ouvre la voie à un rééquilibrage des politiques publiques en faveur des énergies renouvelables thermiques, aux côtés du solaire, de la géothermie et de l'énergie nucléaire. Elle rappelle surtout que la transition énergétique ne peut se faire sans solutions adaptées aux réalités des territoires, dans une logique de mix-énergétique résilient ne reposant pas que sur une seule énergie.

Accès à la synthèse et au rapport d'information du Sénat : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2024/r24-847-notice.html>

A PROPOS DE PROPELLET

L'association nationale de référence des professionnels du chauffage au granulé de bois et pellet. Elle regroupe près de 250 professionnels qui s'engagent dans la qualité et le développement de la filière du chauffage au granulé de bois. L'association a été créée en 2008 pour servir les besoins d'une filière en pleine expansion, qui dispose aujourd'hui de 75 usines, produit plus de 2 millions de tonnes de granulés par an et alimente plus de 2 millions de foyers équipés en appareils de chauffage. Le travail réalisé depuis et l'ambition de fédérer les divers métiers de la filière autour d'un langage commun positionnent Propellet comme l'interlocuteur incontournable du chauffage au granulé de bois en France, pour les pouvoirs publics, les journalistes, les professionnels et les particuliers.

CONTACT PRESSE

Le Crieur Public

Valentin ALTHUSER

valentin.althuser@lecrieurpublic.fr

06 30 61 25 68